

COMMUNE DE LA TOUR-BLANCHE-CERCLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 janvier 2018, Monsieur le Maire de La Tour-Blanche-Cercles a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 12 février 2018- 9 heures - au lundi 26 février 2018 – 17 heures inclus, d'une durée de 15 jours.

Cette enquête est préalable à la modification de la délimitation des zones d'assainissement collectif

Le responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de La Tour-Blanche-Cercles, 1 place de Nanchapt 24320 La Tour-Blanche-Cercles. Des informations sur ce projet peuvent lui être demandées par téléphone au 05 53 91 11 98 ou par mail à communelatourblanchecercles@orange.fr

Madame Sylviane Scipion, directrice des services territoriaux, retraitée, est désignée commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : <http://www.la-tour-blanche-cercles.fr>

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de La Tour Blanche (siège de la commune nouvelle) et Cercles (mairie annexe) et consultables aux heures habituelles d'ouverture au public.

Madame Sylviane Scipion tiendra des permanences à la mairie de La Tour Blanche et à la mairie de Cercles.

en mairie de La Tour Blanche :

- **le lundi 12 février 2018 de 9 h 00 à 11 h 00**
- **le mercredi 21 février de 10 h 00 à 12 h 00**

en mairie de Cercles :

- **le jeudi 15 février 2018 de 9 h 00 à 11 h 00**
- **le lundi 26 février 2018 de 15 h 00 à 17 h 00**

Dans tous les cas, les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations et propositions par lettre adressée au commissaire enquêteur domicilié en mairie de la Tour Blanche ou par voie électronique à l'adresse suivante : communelatourblanchecercles@orange.fr, en portant la mention «enquête publique - projet de révision du zonage d'assainissement ». Ces correspondances devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, le lundi 26 février 2018 à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la mairie de La Tour Blanche 1 place de Nanchapt 24320 La Tour-Blanche-Cercles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Tour Blanche.

Une copie du rapport et des conclusions est également adressée à la préfecture de la Dordogne et aux mairies de La Tour-Blanche et Cercles pour y être sans délai de tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Une copie sera également tenue à la disposition du public pendant un an sur le site de la mairie de La Tour-Blanche-Cercles à l'adresse suivante : <http://www.la-tour-blanche-cercles.fr>

A l'issue de cette procédure, le dossier sera examiné par le Conseil Municipal de la commune de La Tour-Blanche-Cercles qui émettra un avis.